



Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

A/52/392 10 septembre 1997 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session Point 7 de l'ordre du jour

> NOTIFICATION FAITE PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL EN VERTU DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 12 DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES

Note du Secrétaire général

- 1. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies, et avec l'assentiment du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de porter à la connaissance de l'Assemblée générale les affaires relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont s'occupe le Conseil de sécurité et celles dont il a cessé de s'occuper.
- 2. Les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales qui ont été examinées au cours de la période écoulée depuis la notification adressée à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session (A/51/522) sont les suivantes :
 - 1. La situation en Afghanistan.
 - 2. La situation en Géorgie.
 - 3. La situation dans la région des Grands Lacs.
 - 4. La situation en Croatie.
 - 5. La situation au Moyen-Orient.
 - 6. La situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.
 - 7. La situation au Libéria.
 - 8. La situation concernant le Sahara occidental.
 - 9. La question concernant Haïti.
 - 10. La situation en Sierra Leone.

- 11. La situation en Angola.
- 12. La situation en Bosnie-Herzégovine*.
- 13. La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane.
- 14. La situation en Somalie.
- 15. La situation à Chypre.
- 16. La situation entre l'Iraq et le Koweït.
- 17. Amérique centrale : efforts de paix.
- 18. Lettres des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, datées des 20 et 23 décembre 1991 (S/23306, S/23307, S/23308, S/23309 et S/23317).
- 19. La situation dans les territoires arabes occupés.
- 20. Sécurité des opérations des Nations Unies.
- 21. La situation en Albanie.
- 22. Création d'un tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie.
- 23. Protection de l'assistance humanitaire aux réfugiés et autres personnes touchées par un conflit.
- 24. La situation concernant la République démocratique du Congo.
- 25. La situation au Burundi.
- 26. La situation au Cambodge.
- 27. La police civile dans les opérations de maintien de la paix.
- 28. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : Médaille Dag Hammarskjöld.
- 29. La situation en République centrafricaine.
- 30. La situation dans la République du Congo.

^{*} Avant la 3647e séance, tenue le 4 avril 1996, cette question était intitulée "La situation dans la République de Bosnie-Herzégovine".

- 3. Conformément à la procédure exposée dans la note du Président du Conseil de sécurité en date du 29 août 1996 (S/1996/704), le Secrétaire général, dans son exposé succinct sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen en date du 10 janvier 1997 présenté conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité (S/1997/40), a informé les États Membres qu'au ler janvier 1997, le Conseil n'avait pas examiné en séance officielle au cours des cinq années précédentes (1992-1996) les questions suivantes (la numérotation des questions correspond à celle de la liste qui figure au paragraphe 13 du document S/1996/15) :
 - 31. La situation entre l'Iran et l'Iraq.
 - 54. Lettre datée du 2 avril 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies.
 - Lettre datée du 4 avril 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.
 - 55. Lettre datée du 17 mai 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires de la Mission permanente de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies.
 - Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola.
 - 56. Lettre datée du 19 septembre 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lettre datée du 19 septembre 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lettre datée du 20 septembre 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Hongrie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lettre datée du 24 septembre 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

58. Lettre datée du 24 novembre 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Lettre datée du 21 novembre 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lettre datée du 26 novembre 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

- 59. Rapport du Secrétaire général présenté conformément à la résolution 721 (1991) du Conseil de sécurité.
- 4. Par la suite, conformément à la procédure énoncée dans le document S/1996/704, un État Membre a informé le Secrétaire général qu'il souhaitait que la question 31 ci-dessus, intitulée "La situation entre l'Iran et l'Iraq", soit maintenue sur la liste des questions dont le Conseil est saisi.
- 5. En l'absence de toute autre notification envoyée par un État Membre avant le 28 février 1997, demandant qu'une des questions énumérées au paragraphe 3 ci-dessus soit maintenue sur la liste, les autres questions énumérées, à savoir les questions 54, 55, 56, 58 et 59, ont été retirées de la liste des questions dont le Conseil est saisi.
- 6. Au cours de la période écoulée depuis la notification adressée à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session (A/51/521), le Conseil de sécurité n'a pas examiné en séance officielle les affaires ci-après relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont il demeure saisi :
 - 1. La question de Palestine.
 - 2. La question Inde-Pakistan (S/628).
 - 3. La question d'Haïderabad (S/986).
 - 4. Lettre datée du 20 février 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan (S/3963).
 - 5. Lettre datée du 11 juillet 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures de Cuba (S/4378).
 - 6. Lettre datée du 31 décembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures de Cuba (S/4605).
 - 7. Lettre datée du 5 septembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Grèce, et lettre datée du 8 septembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Grèce (S/5934 et S/5941).
 - 8. La situation dans le sous-continent indo-pakistanais (S/10411).
 - 9. Lettre datée du 3 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Algérie, de l'Iraq, de la République arabe libyenne et de la République démocratique populaire du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10409).
 - 10. Plainte de Cuba (S/10993).

- 11. Dispositions à prendre en vue de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient.
- 12. Plainte de l'Iraq relative à des incidents survenus à la frontière avec l'Iran (S/11216).
- 13. La situation à Timor (S/11899).
- 14. Le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.
- 15. Demande du Pakistan et de la République arabe libyenne tendant à ce que le Conseil examine la grave situation résultant des récents événements survenus dans les territoires arabes occupés (S/12017).
- 16. Question de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables.
- 17. Plainte de la Grèce contre la Turquie (S/12167).
- 18. La situation entre l'Iran et l'Iraq.
- 19. Plainte de l'Iraq (S/14509).
- 20. Lettre datée du 19 février 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15615).
- 21. Lettre datée du 8 août 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15914).
- 22. Lettre datée du ler septembre 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent par intérim des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15947).

Lettre datée du ler septembre 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15948).

Lettre datée du ler septembre 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15949).

Lettre datée du ler septembre 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15950).

Lettre datée du 2 septembre 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent par intérim de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15951).

- 23. Lettre datée du 22 mars 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16431).
- 24. Lettre datée du 1er octobre 1985, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17509).
- 25. Lettre datée du 4 février 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17787).
- 26. Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17991).

Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17992).

Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17993).

Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17994).

27. Lettre datée du 10 février 1988, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/19488).

Lettre datée du 10 février 1988, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/19489).

- 28. Lettre datée du 19 avril 1988, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/19798).
- 29. Lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/20364).

Lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/20367).

- 30. Lettre datée du 2 février 1990, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/21120).
- 31. Rapport oral présenté par le Secrétaire général conformément à son rapport du 5 janvier 1992.
- 32. Nouveaux rapports présentés par le Secrétaire général en application de la résolution 721 (1991) du Conseil de sécurité (S/23363 et Add.1.; S/23513; S/23592 et Add.1).
- 33. Lettre datée du 20 janvier 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/23445).
- 34. a) La situation entre l'Iraq et le Koweït;
 - b) Lettre datée du 2 avril 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/22435);

Lettre datée du 4 avril 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/22442);

Lettre datée du 5 mars 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/23685).

- 35. Nouveau rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) (S/23671 et Add.1; S/24145 et Corr.1; S/24556; S/24858 et Add.1).
- 36. Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 743 (1992) du Conseil de sécurité (S/23777).
- 37. Lettre datée du 23 avril 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/23833)

Lettre datée du 24 avril 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/23838).

- 38. La situation relative au Haut-Karabakh.
- 39. Nouveau rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 749 (1992) du Conseil de sécurité (S/23900).

40. Rapport présenté par le Secrétaire général conformément à la résolution 752 (1992) du Conseil de sécurité (S/24000).

Lettre datée du 26 mai 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/23997).

Lettre datée du 27 mai 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine (S/24024).

- 41. Rapport présenté par le Secrétaire général conformément à la résolution 757 (1992) du Conseil de sécurité (S/24075 et Add.1).
- 42. Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 15 de la résolution 757 (1992) du Conseil de sécurité et du paragraphe 10 de la résolution 758 (1992) du Conseil de sécurité (S/24100 et Corr.1).
- 43. Rapports oraux présentés par le Secrétaire général les 26 et 29 juin 1992 en application de la résolution 758 (1992) du Conseil de sécurité (S/24201).
- 44. Nouveau rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 752 (1992) du Conseil de sécurité (S/24188).
- 45. Agenda pour la paix : diplomatie préventive, rétablissement de la paix et maintien de la paix.
- 46. Nouveau rapport du Secrétaire général soumis en application des résolutions 757 (1992), 758 (1992) et 761 (1992) du Conseil de sécurité (S/24263 et Add.1).
- 47. Lettre datée du 11 juillet 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre croate des affaires étrangères (S/24264).

Lettre datée du 12 juillet 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre croate des affaires étrangères (S/24265).

Lettre datée du 13 juillet 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24266).

Lettre datée du 13 juillet 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24270).

Lettre datée du 17 juillet 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de la Belgique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24305).

- 48. Rapport du Secrétaire général sur la situation en Bosnie-Herzégovine (S/24333).
- 49. Lettre datée du 4 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24376).

Lettre datée du 4 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24377).

- 50. Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 762 (1992) du Conseil de sécurité (S/24353 et Add.1).
- 51. Lettre datée du 7 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24393).

Lettre datée du 7 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24394).

Lettre datée du 7 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24395).

Lettre datée du 7 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24396).

52. Lettre datée du 10 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24401).

Lettre datée du 10 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24409).

Lettre datée du 10 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24410).

Lettre datée du 10 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24412).

Lettre datée du 11 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24413).

Lettre datée du 11 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24415).

Lettre datée du 10 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24416).

Lettre datée du 11 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24419).

Lettre datée du 12 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24423).

Lettre datée du 13 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24431).

Lettre datée du 13 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24433).

Lettre datée du 13 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Comores auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24439).

Lettre datée du 13 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24440).

- 53. Lettre datée du 28 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.
- 54. Lettre datée du 24 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/24509).
- 55. Rapport du Secrétaire général sur la situation en Bosnie-Herzégovine (S/24540).
- 56. Projet de résolution publié sous la cote S/24570.
- 57. Nouveau rapport présenté par le Secrétaire général en application des résolution 743 (1992) et 762 (1992) du Conseil de sécurité (S/26400).
- 58. Lettre datée du 10 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24401).

Lettre datée du 10 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24409).

Lettre datée du 10 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24410).

Lettre datée du 10 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24412).

Lettre datée du 11 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24413).

Lettre datée du 11 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24415).

Lettre datée du 10 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24416).

Lettre datée du 11 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24419).

Lettre datée du 12 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24423).

Lettre datée du 13 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24431).

Lettre datée du 13 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24433).

Lettre datée du 13 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Comores auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24439).

Lettre datée du 13 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24440).

Lettre datée du 5 octobre 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Arabie saoudite, de

- l'Égypte, de la République islamique d'Iran, du Pakistan, du Sénégal et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24620).
- 59. Exposé oral du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II).
- 60. La situation au Mozambique.
- 61. Lettre datée du 27 octobre 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.
- 62. Lettre datée du 29 octobre 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/24736).
- 63. La situation au Tadjikistan.
- 64. a) La situation entre l'Iraq et le Koweït;
 - b) Lettre datée du 2 avril 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/22435);

Lettre datée du 4 avril 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/22442);

Lettre datée du 5 mars 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/23685 et Add.1);

Lettre datée du 3 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24386);

Lettre datée du 19 novembre 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/24828).

- 65. Rapport du Secrétaire général sur l'ex-République yougoslave de Macédoine (S/24923).
- 66. Lettre datée du 18 décembre 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/24996).
- 67. La situation qui règne en Croatie dans les zones placées sous la protection des Nations Unies et dans les zones adjacentes.
- 68. Nouveau rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 743 (1992) du Conseil de sécurité (S/25264 et Corr.1).

- 69. La situation concernant le Rwanda.
- 70. Rapport du Secrétaire général soumis en application de la résolution 807 (1992) du Conseil de sécurité (S/25470 et Add.1).
- 71. Participation de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) aux travaux du Conseil économique et social.
- 72. Lettre datée du 12 mars 1993, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/25405).

Lettre datée du 19 mars 1993, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/25445).

Note du Secrétaire général (S/25556).

- 73. Demandes faites conformément à l'Article 50 de la Charte à la suite de l'application des mesures décrétés à l'encontre de l'ex-Yougoslavie.
- 74. Suivi de la résolution 817 (1993).
- 75. Force de protection des Nations Unies.
- 76. Plainte de l'Ukraine touchant le décret du Soviet Suprême de la Fédération de Russie relatif à Sébastopol.
- 77. Missions de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe au Kosovo, au Sandjak et en Voïvodine [République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro)].
- 78. Navigation sur le Danube dans la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro).
- 79. Note du Secrétaire général (S/1994/254).

Note du Secrétaire général (S/1994/322).

- 80. Accord signé le 4 avril 1994 entre les Gouvernements de la Jamahiriya arabe libyenne et de la République du Tchad sur les modalités pratiques d'exécution de l'arrêt rendu le 3 février 1994 par la Cour internationale de Justice.
- 81. Note du Secrétaire général transmettant une lettre datée du 27 mai 1994 que lui a adressée le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (S/1994/631).
- 82. La situation dans la République du Yémen.
- 83. Agenda pour la paix : maintien de la paix.

- 84. Cadre convenu le 21 octobre 1994 entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée.
- 85. La situation à l'intérieur de la zone de sécurité de Bihać et dans les alentours.
- 86. Lettre datée du 14 décembre 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 724 (1991) concernant la Yougoslavie (S/1994/1418).
- 87. Agenda pour la paix.
- 88. Proposition de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur les assurances en matière de sécurité.
- 89. Navigation sur le Danube.
- 90. La situation dans l'ex-Yougoslavie.
- 91. Lettre datée du 9 janvier 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies concernant l'extradition des suspects recherchés pour avoir participé à la tentative d'assassinat contre le Président de la République arabe d'Égypte à Addis-Abeba (Éthiopie) le 26 juin 1995 (S/1996/10).
- 92. Destruction en vol de deux avions civils le 24 février 1996.
- 93. Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie.

Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins.

Nomination du Procureur.

- 94. Signature du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba).
- 95. Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie.
- 96. Le déminage dans le contexte des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

97. Lettres datées du 23 septembre et des 3 et 11 octobre 1996, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1996/774, S/1996/824 et S/1996/847).

Lettres datées des 23 et 27 septembre 1996, adressées respectivement au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1996/768 et S/1996/800).
